



PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au port de l'ARI.
- Être Equipier de Première Intervention (EPI).

DUREE

21 heures (3 jours)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, scénario pédagogique.
- Matériel : moyens de seconde intervention (tuyaux, lances, motopompes...), ARI et tenue d'intervention.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- QCM (théorie).
- Exercice pratique avec scénarios complets d'intervention en équipe (pratique).

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à un début d'incendie, en renfort des EPI et dans l'attente des sapeurs-pompiers.
- Effectuer une opération de reconnaissance et de sauvetage dans une atmosphère enfumée et toxique.
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction adaptés à la seconde intervention.
- Maîtriser l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant (ARI).

PROGRAMME DE FORMATION

1) MODULE THEORIQUE

1) LE FEU

- Les causes d'incendie
- Le développement d'un incendie
- Le Triangle du feu - La combustion
- La propagation - L'auto entretien du feu
- Classes de Feux A, B, C, D (électrique)
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction

**2) LES MOYENS DE PREMIERE INTERVENTION**

- Les différents extincteurs - appareils mobiles
- RIA

3) LES MOYENS DE SECONDE INTERVENTION

- Extincteurs sur roue, La motopompe, Les lances à incendie
- Le générateur de mousse
- L'ARI

4) LA SECURITE INCENDIE DANS L'ETABLISSEMENT

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement
- Organisation générale de lutte contre l'incendie
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie
- Consignes générales et particulières
- Intervention des ESI

2) MODULE PRATIQUE

- Visite de l'établissement, repérage des circuits d'évacuation et du matériel incendie.
- Exercice d'extinction sur feu réel avec les différents types d'extincteurs.
- Exercice de réalisation d'établissements hydrauliques (lance, motopompe, RIA).
- Mise en situation sous ARI.

MODALITES ET DELAIS D'ACCESModalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 12 pers) : dates, horaires et lieu au choix.
- En inter-entreprises : pas de session inter.

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

TAUX DE REUSSITE

100%

TAUX DE SATISFACTION

99%